

Michèle Delaunay s'exprime sans fard sur le projet de loi "vieillessement"



Michèle Delaunay au Géronforum Fnaqpa 2015- Crédit: Fnaqpa/Christel Journoud

Lors du Géronforum de la **Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)**, le 18 juin à Biarritz, l'ex-ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie a listé les "insuffisances" d'un texte dont elle a porté la première version...

Une "liberté de parole totale", selon ses mots. C'est en toute transparence que la députée de la Gironde, Michèle Delaunay, déchargée de tout mandat ministériel, est intervenue lors d'une table ronde sur "Les leviers et les freins soulevés par le projet de loi 'vieillessement'", lors du congrès annuel de la Fnaqpa, qui a eu lieu du 17 au 19 juin à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques).

L'ancienne ministre a fait le bilan du projet de loi qu'elle a porté sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault et dont la deuxième lecture à l'Assemblée nationale [est prévue pour septembre](#). "La loi que j'ai eu l'honneur d'élaborer est, plus encore peut-être qu'il n'y paraît, axée sur une volonté, celle de valoriser la place et le rôle des âgés dans la société, ainsi que [leur parole](#)" a-t-elle commencé.

Elle a expliqué qu'elle aurait souhaité appeler ce projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement "loi de transition démographique" afin de montrer "qu'elle prenait en compte ce bouleversement de la société, la bascule des générations en faveur des plus de 60 ans". Le titre actuel n'est à son goût "pas tellement sexy, très long et insuffisamment attractif"...

"L'étalement dans le temps a dilué la visibilité médiatique du projet de loi"

Michèle Delaunay a aussi déploré "n'avoir pas pu aller aussi loin que nous le voulions". Elle a notamment cité des mesures relatives "à la fluidification de la barrière de la retraite et la place des retraités dans la marche de la société", évoquant "la notion de volontariat civique senior, partiellement écartée" par celle qui lui a succédé, la secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées, à l'autonomie et à l'enfance, Laurence Rossignol.

Selon elle, cet engagement bénévole et cette "valorisation républicaine reviendra en deuxième lecture" au Parlement.

Elle a estimé que la seconde navette entre l'Assemblée nationale et le Sénat sera "assez rapide", pointant toutefois que "la mise en œuvre le 1er janvier 2016 arrive avec trois ans de retard", et regrettant "un étalement dans le temps qui a rendu [la] visibilité médiatique [du texte] très diluée, alors que cette loi ne contient aucune mesure négative". "Son seul défaut, c'est d'être insuffisante", a-t-elle asséné.

Et de regretter ainsi le fameux "acte deux" du projet de loi, "qui devait concerner principalement les établissements". Annoncé en son temps par l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, il a été abandonné pour cause d'absence de "marges budgétaires", selon les termes de Laurence Rossignol.

Michèle Delaunay a aussi évoqué "le chapitre droits et libertés, qui n'a pas été le plus facile à introduire. Certains points ont valu une discussion avec des établissements, par exemple l'entretien en tête-à-tête afin de recueillir un consentement, [le fait] qu'il y ait un échange sans la présence de la famille". Elle a également expliqué avoir tenu, lors de l'élaboration de cette loi, à "garantir les libertés et à ce que la limitation du droit d'aller et venir soit motivée médicalement".

L'ex-ministre a aussi invité l'assistance à lire "le rapport annexé de la loi, en partie rédigé par [ses] soins" en langage "moins législatif et plus compréhensible de tous".

"Les attentes déçues" de la Fehap

Lors du Geronforum, Adeline Leberche, directrice du secteur médico-social à la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap), a réagi à ces propos en livrant "les nombreuses attentes" quelque peu "déçues" de ses adhérents. Outre ["le report du vote de la loi"](#), elle a déploré "un certain mouvement de recul sur certaines dispositions".

Elle a évoqué "des inquiétudes du côté des professionnels", "sur la liberté d'aller et venir, le consentement, certains directeurs nous faisant remonter la difficulté de mettre en application cette pleine protection des personnes, cet accès au droit plein et entier", notamment lorsqu'elles sont atteintes de troubles cognitifs. Adeline Leberche faisait ici référence à l'amendement sénatorial [remplaçant la notion de recueil par celle de la recherche du consentement](#).

Concernant les attentes des résidents, la représentante de la Fehap a indiqué que "[ses] adhérents font surtout remonter la notion du prix, plutôt que le terme un peu atroce du 'reste à charge' en établissement et à domicile également. La loi avait fait naître beaucoup d'attentes des deux côtés, mais elle ne contient pas de mesure de revalorisation des plans d'aides. Même si la ressource évolue, le montant dédié à l'Allocation personnalisée d'autonomie [APA] reste le même."

Des "attentes déçues", encore, sur le répit et les mesures financières pour les aidants. Adeline Leberche a cité l'allocation de 500 euros qui permet l'accueil de jour et l'hébergement temporaire ponctuels en Ehpad, tout en s'interrogeant sur le fait que "tel qu'il est aujourd'hui, c'est un bon à utiliser en une fois auprès d'un seul établissement et pour un nombre de jour pas tellement défini".

En conclusion, elle a regretté "une loi intéressante" mais "qui aurait peut-être dû aller plus loin, y compris sur des mesures qui ne coûtent pas forcément plus cher, notamment des questions de coordination, les actions de prévention, des formes de mutualisations de moyens". Elle a indiqué avoir beaucoup d'espoir envers [les conférences des financeurs](#)" et le rôle des Ehpad dans ces conférences, en matière de prévention.

Elle a par ailleurs admis que, même en l'absence de "second volet" dédié aux Ehpad, le projet de loi porté par Michèle Delaunay avait permis "d'impulser des débats qu'on n'avait pas pu obtenir les années précédentes". Elle a cité "le financement des établissements" et "la prise en charge et les attentes des personnes accompagnées" avec "l'installation de groupes de travail sur la problématique de la prise en charge en établissement auxquels participent des représentants d'usagers, dont la [Fédération nationale des associations et amis de personnes âgées et de leurs familles](#) (Fnapaef)".

"Un minimum d'un milliard et demi d'euros", selon l'ancienne ministre

Plus sombre sur la fin de son intervention, Adeline Leberche a souligné que "la réforme de la tarification des Ehpad telle qu'elle est envisagée, ce sont des baisses de crédit assez rudes. On mène un combat collectif pour que ce soit positif, mais ce qui s'annonce dans les années à venir, ce sont des baisses sèches et il faut s'y préparer."

Selon Michèle Delaunay, "les gouvernements n'amélioreront le financement des établissements qu'avec une recette nouvelle". "Il faut admettre cela", a-t-elle insisté, citant notamment une réforme des "droits de succession" et "une deuxième journée de solidarité".

L'ex-ministre, très en verve, a estimé qu'il fallait "un minimum d'un milliard et demi d'euros pour avoir une prise en charge digne de notre système de santé", ajoutant qu'il fallait "se battre pour que la loi prenne réellement effet le 1er janvier" et que sa montée en charge prenne moins d'un an.

cbe/vl

Claire Beziau